

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-0966/PR DU 23 JUILLET 1981 accordant une indemnité complémentaire spéciale mensuelle d'astreinte et travaux supplémentaires aux personnels à la Présidence de la president republique.

n° 81-0966/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
23 juillet 1981

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1981

Date du numéro
1 août 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de. la République, chef du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Décide : Article premier. — Les personnels, employés à la Présidence de la République, dont les noms suivent, bénéficient d'une indemnité complémentaire spécia'e. mensuelle d'astreinte et travaux complémentaires à compter du 1er janvier 1981.